
Brevet professionnel : Agent technique de sécurité dans les transports. Arrêté du 8 août 1994 et annexes.

ATTENTION : CETTE COLLECTION EST TEMPORAIREMENT INDISPONIBLE À LA CONSULTATION. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

Numéro d'inventaire : 1999.01810

Type de document : texte ou document administratif

Éditeur : Centre National de Documentation Pédagogique (Paris)

Imprimeur : Bialec S.A. / Nancy

Date de création : 1994

Description : broché.

Mesures : hauteur : 297 mm ; largeur : 210 mm

Notes : Auteur : Ministère de l'Éducation Nationale - Direction des Lycées et Collèges - S/Direction / Spécimen du C.R.D.P. - B.P. Agent technique de sécurité dans les transports. Référentiel des activités professionnelles. Savoir-faire professionnels. Savoirs associés. Règlement d'examen et définition des épreuves. Modalités de délivrance des unités de contrôle par unités de contrôle capitalisables.

Mots-clés : Programmes et instructions officiels (y compris cahiers de classe, cahiers de texte, journaux de classe)

Diplômes professionnels

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau : Post-élémentaire

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 65